



Salle - réunion, exposition, spectacle

PARCOURS SANS OBSTACLES

- Largeur libre minimale de 920 mm sur tout le parcours.
- Pente d'au plus 1:20 (5 %) tout au long du parcours.
- Aire de manœuvre d'au moins 1 500 mm sur 1 500 mm à l'intérieur afin de permettre toute manœuvre circulaire en fauteuil roulant.

TABLES

La table doit respecter les critères suivants :

- Surface de la table à au plus 865 mm au-dessus du sol.
- Dégagement pour les jambes sous la table à au moins 760 mm de largeur, 685 mm de hauteur et 485 mm de profondeur.
- Arêtes/angles de la table doivent être idéalement arrondies.

Nous recommandons d'éviter d'opter pour une base de table ronde. Les bases en « X » ou en « + » offrent un meilleur accès aux personnes en fauteuils.

EXPOSITION

- Objets exposés doivent être inclinés et positionnés à une hauteur maximale de 1 200 mm au-dessus du sol.
- Éviter d'exposer les pièces dans des modules vitrés. Si c'est nécessaire, utiliser du verre antireflet pour ces modules.
- Éclairage direct sur les différentes pièces exposées.
- Panneaux (d'orientation ou descriptifs) situés à moins de 1 200 mm au-dessus du sol. Leurs caractères doivent être d'au moins 20 mm de hauteur (72 points) et l'information doit idéalement être retranscrite en braille.
- Exploration tactile permettant aux personnes ayant une déficience visuelle de manipuler les objets, recommandée.
- Audioguide avec réglage de volume recommandé.
- S'il y a présence de présentations audio-visuelles, l'utilisation d'audiodescription, de sous-titrage ou

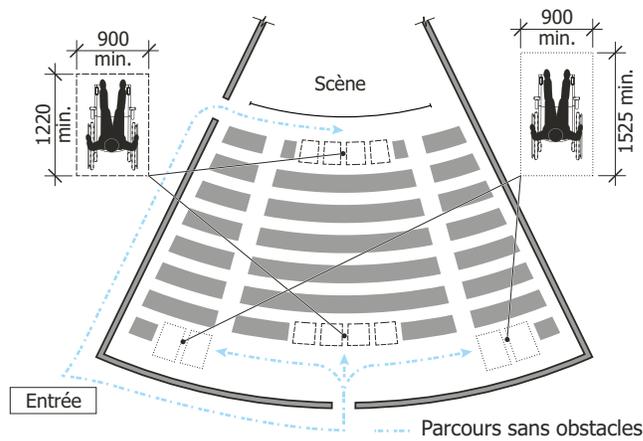
d'un inséré avec un interprète en langue des signes (LSQ) est recommandé.

- Si une visite guidée est organisée, prévoir la présence d'un guide interprète en LSQ.
- Pour toutes activités et installations interactives, participatives ou de nature temporaire, il est recommandé de planifier l'accessibilité de celles-ci.

SALLE DE SPECTACLE

Elle doit comporter des places réservées. Ces places doivent présenter les caractéristiques suivantes :

- Réparties dans l'ensemble de la salle afin d'offrir une vue dégagée sur l'événement présenté.
- Se traduire par une surface horizontale dégagée ou horizontales avec sièges amovibles.
- Desservies par un parcours sans obstacles et ce, sans empiéter sur l'accès à une rangée de sièges ou à une allée.
- Mesurer au moins 900 mm de largeur sur 1 525 mm de longueur si l'approche doit se faire latéralement, ou mesurer au moins 900 mm de largeur sur 1 220 mm de longueur si l'approche doit se faire par l'avant ou par l'arrière.
- Disposées de façon à ce qu'au moins deux places soient situées côte à côte.



© RBQ



Salle - réunion, exposition, spectacle

Nombre de places prévues pour fauteuils roulants

Nombres de sièges fixes	Nombre de places réservées
pour les personnes en fauteuils roulants	
2-100	2
101-200	3
201-300	4
301-400	5
401-500	6
501-900	7
901-1300	8
1301-1700	9
Chaque tranche additionnelle de 400 sièges	Une place supplémentaire

La salle doit aussi être équipée des éléments suivants :

- Rampe d'accès fixe ou amovible pour accéder à la scène.
- Repères visuels de couleur contrastante sur les rebords de la scène pour éviter les chutes.
- Identification des rangées écrit en gros caractère et d'une couleur contrastante ou rétroéclairée.
- Nez des marches d'une couleur contrastante ou rétroéclairés.
- Microphone libre et facile d'accès, avec une hauteur facilement ajustable.
- Sous-titrage ou, sur demande, service d'interprète aux spectateurs ayant une déficience auditive.

- Places réservées près de la scène pour les personnes ayant une incapacité auditive afin qu'elles puissent profiter du spectacle et de la présence d'un interprète.
- À l'intérieur d'un établissement de réunion, les salles de classe, les auditoriums, les salles de réunion et les salles de spectacle qui ont plus de 100 m² de surface doivent être équipés d'appareils d'aide à l'audition notamment du système de boucles d'induction magnétique.

SPECTACLE EXTÉRIEUR

Parcours sans obstacles jusqu'à une section réservée (plateforme ou mini-estrade munie d'un garde-fou) présentant les caractéristiques suivantes :

- Facilement accessible.
- Bien située au niveau visuel et sonore.
- Bien éclairée.
- Suffisamment grande.
- Chauffée ou ventilée adéquatement selon la période de l'année.
- Sièges et places supplémentaires pour les amis, la famille, les personnes de soutien et les animaux d'assistance.
- Section réservée permettant de voir la scène depuis une position assise.
- Section réservée sécurisée et supervisée par du personnel d'accueil ou des bénévoles formés.
- Périodes d'entrée et de sortie idéalement à prévoir pour les personnes en situation de handicap.